

MAIRIE d'UCHAUX

Commission mixte TRAVAUX, VOIRIE ET SECURITE

Délégués de quartiers

Elus

Réunion de travail du 29 mai 2018

Compte-rendu

Etaient présents :

- Elus : J.Saura, J-F.Vincenty, A.Bésucco, M.Hammerli, M.Courtet,
- Membres commission : A.Guigue, D.Lelièvre, R.Palop, D.Simon (également déléguée), S.Bertrand, C.Desimone, G.Brun, J. Jourdain, E.Wallart
- Délégués : A.Cadel, S.Bouche, F.Van de Vyver, N.Loubes

Etaient absents et excusés :

- Elus : C.Lantheleme, N.Vernet, W.Deutekom, P.Simler, A-M.Bermond, M-C.Rouvière, B.Farjon, A.Avon, J.Monsanto, M-H Rougemont Pellet
- Membres commission : P.Boyer, B.Polet, G-M Prouillet-Leplat (également délégué), P.Roux
- Délégués : J-C.Cléménçon (représenté par G.Brun), J-M.Ploch, A.Sautard, A.Souvion, A.Frézier Royer, M.Manas, M.Tapella, A.Sautard

Secrétaire de séance : M.HAMMERLI, Adjointe.

M. le Maire ouvre la séance à 18h30 en rappelant que toutes les points qui sont à l'ordre du jour des différentes commissions font systématiquement l'objet d'informations sur le site de la mairie et dans le journal municipal.

Ordre du jour :

- Bilan des travaux 2017
- Projets 2018 réalisés et à venir
- Questions diverses

Bilan 2017

M. le maire récapitule rapidement l'ensemble des travaux réalisés avec toujours comme objectif la mise en sécurité des biens et des personnes :

- ADAP : Suite à l'obligation de mise en conformité de l'accessibilité par les handicapés de tous les bâtiments municipaux accueillant du public, la commune a réalisé en une année, grâce à diverses subventions reçues, la totalité des travaux et aménagements nécessaires sur les bâtiments et sanitaires des écoles, de la bibliothèque, de l'agence postale, du salon de coiffure et de l'église.
- Voierie communale : Ont fait l'objet de travaux de réhabilitation, les chemins de la comtesse, des Combes, des plaines, des bruyères et du chemin de l'Estagnet. Ce dernier chemin fera l'objet en 2018 de complément de travaux pour une meilleure gestion des eaux pluviales. Restera à traiter en 2018 l'impasse de Hauteville et le chemin des Marguerites qui mènent à un groupement d'habitations.
- DFCI : chemin de la combe des cabres – Adduction d'eau et pose d'un poteau incendie DN100 en haut du chemin.
- Rénovation de l'Agence postale : suite au ravalement de la façade de la mairie, il est apparu nécessaire de rénover le Point Poste en commençant par la peinture du rideau métallique. Le local sera rénové en septembre 2018 avec fermeture provisoire de la poste pendant les travaux.
- Aire de jeux à la sortie de l'école : côté salle des jardins. Installation de nouveaux jeux.
- Gestion des eaux pluviales aux Farjons : Action concomitante du Département sur la gestion des eaux pluviales et du RAO sur les conduites structurantes d'adduction d'eau.
- construction d'une station d'épuration à la D'Hugues : Programme effectué par la CCAOP.

Travaux 2018

- **1** : En collaboration avec la commune, le Département va engager des travaux de restructuration de la **voirie aux Farjons**, comme cela avait été fait sur la D11 dans le sud de la commune à partir de l'abri bus et toujours dans le même souci de la sécurisation des personnes et particulièrement des enfants. **(cf. plan descriptif du projet)**.

Les travaux qui débiteront dès le mois de juin, concerneront tout le cheminement routier et piéton à partir de l'abri bus sur la D11 jusqu'au chemin de la Roquette sur la D11 et au-delà de la place de l'église sur la D12.

M. le Maire commente le plan distribué aux membres présents : L'abri bus sera transféré devant le cimetière. A partir de là, un trottoir sera aménagé avec construction d'une petite passerelle assurant le passage sur la D11 jusqu'à la Roquette. A la patte d'oie entre la D11 et la D12, un large plateau traversant sera aménagé qui permettra une traversée sécurisée pour continuer sur la D12 en retrouvant un trottoir continu jusqu'à l'église. L'entrée du chemin de la Gazière sera aménagée en prévoyant 4 ou 5 places de parking, la plantation d'un arbre, et une remontée piétonne vers un cheminement doux rejoignant le chemin de Massillan. L'éclairage des trottoirs par des leds sera pris en charge par le SEV.

- **2** : Toujours en partenariat avec la commune, le département, entre la Galle et les Farjons, va réaliser des travaux pour sécuriser le cheminement piéton vers le 2^{ème} abri bus au nord de la commune. **(cf. plan descriptif du projet)**. Chacun s'accorde à déplorer la vitesse souvent excessive sur cette partie de la D11 limitée aujourd'hui à 90km/h même s'il est conseillé de rouler au maximum à 70 km/h. le département a accepté que cette portion de route sur laquelle débouche le chemin de la gardette devienne un lieu-dit « **la Gardette** » qui permettra la limitation de la vitesse à 70km/h.

La plate-forme de l'abri bus sera réaménagée pour permettre aux bus montants ou descendants de s'y garer. Un trottoir, à la sortie du chemin de la Gardette permettra de rejoindre un passage piétons, très signalé et éclairé et conduisant au trottoir aménagé et éclairé de l'autre côté de la voie pour rejoindre l'abri bus. Eclairage pris en charge par le SEV.

-**3** :

- Chemin de l'Estagnet : amélioration de travaux de voirie effectués en 2017 pour une meilleure gestion des eaux pluviales.

- Impasse de Hauteville : réfection de la chaussée conduisant à un groupe d'habitations.

- Chemin des Marguerites : réfection de la voirie conduisant à un groupe d'habitations (après travaux d'adduction d'eau effectués par un riverain et sous réserve que n'existe aucune nuisance pour l'organisation du travail d'un paysan).

- Amélioration et mise aux normes de l'Agence postale qui sera fermée pendant les travaux. La poste prend à sa charge une grande partie des travaux et le remplacement du mobilier.

- Entretien de bâtiments communaux (immeuble de la coiffeuse, écoles et salle des Farjons).

- Remise en état du toit du petit lavoir sur la D11 au sud de la commune, du mur du cimetière de la galle et de la porte d'entrée de l'église des Farjons (possibilité de subventions).

- Le Castellans : rappel de tous les travaux déjà réalisés. Un chantier de bénévoles (convention passée avec APARE), fera dans les règles de l'art les joints et l'arase du mur du cimetière.

- Interfaces : la commune est obligée de réaliser un plan de protection des biens et des personnes contre les risques d'incendie. Un programme de débroussaillage de trois zones a été soumis à l'approbation du préfet (Les routes, les Patifiages et les Majuranes), le sol demeurant naturel et sans piste DFCI. Suite à l'enquête publique, le projet des Majuranes n'a pas été retenu. Un rendez-vous doit être pris avec les riverains.

- Eclairage des Majuranes : pris en charge par le SEV.

- Portail famille : dispositif informatisé qui doit permettre aux parents d'élèves, dès la rentrée, d'inscrire en ligne leurs enfants à l'accueil du matin, à la cantine et à l'accueil du soir et permettant également aux services municipaux d'avoir une meilleure vision des actions à mettre en place (repas, encadrement). Nécessité de travaux : WIFI à la cantine et à l'école avec un projet d'achat de tablettes et d'ordinateurs.

Questions diverses

-Les dos d'âne apparaissent trop raides à certains; sont-ils aux normes? La question sera, de nouveau, évoquée auprès des services techniques du département.

-Problème des fils téléphoniques qui passent au-dessus des arbres et qui peuvent être arrachés. Cas du problème récent au hameau des Vincenty. Les Télécom ne sont plus réactifs. Avant que l'incident n'arrive, il faut penser à l'élagage qui, selon la situation, est de la responsabilité du Département, de la Commune ou, bien sûr, du particulier.

-Problème récurrent d'Internet d'autant plus aigu que presque tout se fait aujourd'hui en ligne, que l'on soit particulier ou professionnel.

Les opérateurs, par rentabilité, ont pris à leur compte les installations en milieu urbain. En milieu rural, ce sont les collectivités qui supportent le coût qui sera inévitablement répercuté sur les particuliers par les impôts. Pour les communes de la CCAOP, le problème devrait être résolu entre 2019 et 2021.

-Compteurs LINKY : peut-on s'y opposer ? Le Conseil Municipal n'en a pas la compétence. La position de l'Association des maires du Vaucluse est que chaque commune demande à ENEDIS, après délibération du conseil municipal, de ne pas remplacer les compteurs des personnes qui n'en veulent pas. En sachant qu'à terme, tout le monde en sera équipé. Les nouvelles constructions n'ont d'ores et déjà pas le choix.

-Quelques questions sur les travaux au château de Massillan : Un SPA se construit ; le nombre de chambres augmente ; les objectifs semblent être d'obtenir 4 ou 5 étoiles pour l'hôtellerie et peut-être une étoile au Michelin.

-Rappel de la mauvaise visibilité au carrefour Orange-Sérignan : Il faudrait reculer le panneau STOP pour pouvoir voir les autres signaux.

-Les fossés sont envahis par des déchets (bouteilles en plastique, canettes, sacs, papiers, etc.). Il faudrait trouver une solution pour qu'ils soient nettoyés (par une mobilisation citoyenne ? Mobilisation des associations ? un agent municipal ?).

-problème de sécurité des piétons (des enfants en particulier) qui doivent rejoindre la route de Mornas en venant de la D11 à hauteur du cimetière. Il n'y a pas de trottoir. Ne pourrait-on pas envisager d'en réaliser un, en busant les fossés à partir du cabinet du médecin, avec un prolongement route de Mornas ?

La séance est levée à 20h15